



territoire d'énergie

GARD - SMEG

**LES ASSISES DES
BATIMENTS PUBLICS
DANS LE GARD**

19 SEPTEMBRE 2025

QUISSAC

Compte-rendu des tables rondes

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG - 4 Rue Bridaine - 30 000 NIMES - www.territoireenergiedegard.fr

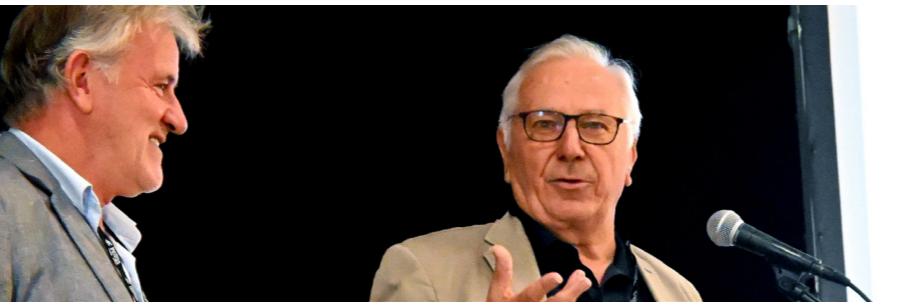
Les communes doivent faire face à des défis majeurs : hausse du coût de l'énergie, impératif de sobriété et lutte contre le changement climatique. Parce que la transition énergétique est un enjeu essentiel et que la rénovation des bâtiments publics constitue une priorité, Territoire d'Énergie Gard-SMEG a organisé les Assises des Bâtiments Publics à l'attention des élus des collectivités adhérentes.

La journée a permis de présenter les missions de Territoire d'Energie Gard-SMEG pour accompagner les communes : maîtrise des consommations, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables et mobilisation des financements et aides publiques. Différents experts et partenaires étaient présents pour exposer les solutions et dispositifs pouvant soutenir les communes dans leurs projets. Les participants ont enfin échangé sur des retours d'expérience, favorisant le partage de bonnes pratiques et le renforcement des capacités locales à planifier et mettre en œuvre des projets durables.

L'animation de cette journée des Assises des Bâtiments Publics a été assurée par Sophie MOLINA, Responsable Communication Externalisée et Co-construction et animation d'événements.

L'accueil

Messieurs Serge CATHALA, Maire de QUISSAC et Aimé CAVAILLÉ, Président de Territoire d'Energie Gard-SMEG, Vice-Président d'Alès Agglomération et Conseiller Municipal d'Alès ont successivement accueilli les participants de cette journée, ce dernier rappelant la multiplication des missions de Territoire d'Energie Gard-SMEG, partenaire de proximité des collectivités, notamment concernant la transition énergétique et plus particulièrement la rénovation des bâtiments publics.



La transition énergétique à Territoire d'Energie Gard-SMEG

Avec la création de son service Transition Énergétique, Territoire d'Énergie Gard-SMEG affirme l'importance croissante de la maîtrise de l'énergie et de la réduction des consommations. Il œuvre également à l'adaptation des infrastructures publiques aux défis environnementaux actuels. Ces missions, désormais structurées et renforcées, couvrent l'accompagnement des communes dans la rénovation des bâtiments publics, la planification énergétique territoriale, la mobilisation des financements et des aides publiques, ainsi que la sensibilisation aux pratiques durables. TE Gard-SMEG joue un rôle central en apportant expertise technique et coordination, garantissant que chaque projet réponde aux besoins locaux tout en contribuant à la transition énergétique globale. L'ampleur de ces missions reflète l'engagement de TE Gard-SMEG à soutenir les collectivités dans leurs projets durables et performants.



Le décret tertiaire, issu de la loi ÉLAN de 2018, fixe un cadre exigeant pour réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire. Son objectif est clair : engager progressivement tout le parc immobilier public vers une sobriété énergétique durable. L'horizon 2050 se place dans la perspective de la neutralité carbone, où le patrimoine public devra être exemplaire, rénové et largement alimenté par des énergies renouvelables.

Pour les collectivités, cet effort dépasse la simple obligation réglementaire : réduire la consommation d'énergie permet de maîtriser les charges, limiter les émissions de gaz à effet de serre et offrir aux usagers des bâtiments publics confortables et exemplaires. Le décret tertiaire ouvre ainsi la voie à une transformation durable du patrimoine public, plus sobre, plus efficace et valorisé.

Le décret tertiaire fixe deux types d'objectifs pour les bâtiments à usage public tertiaire. Les collectivités doivent choisir l'un des deux :

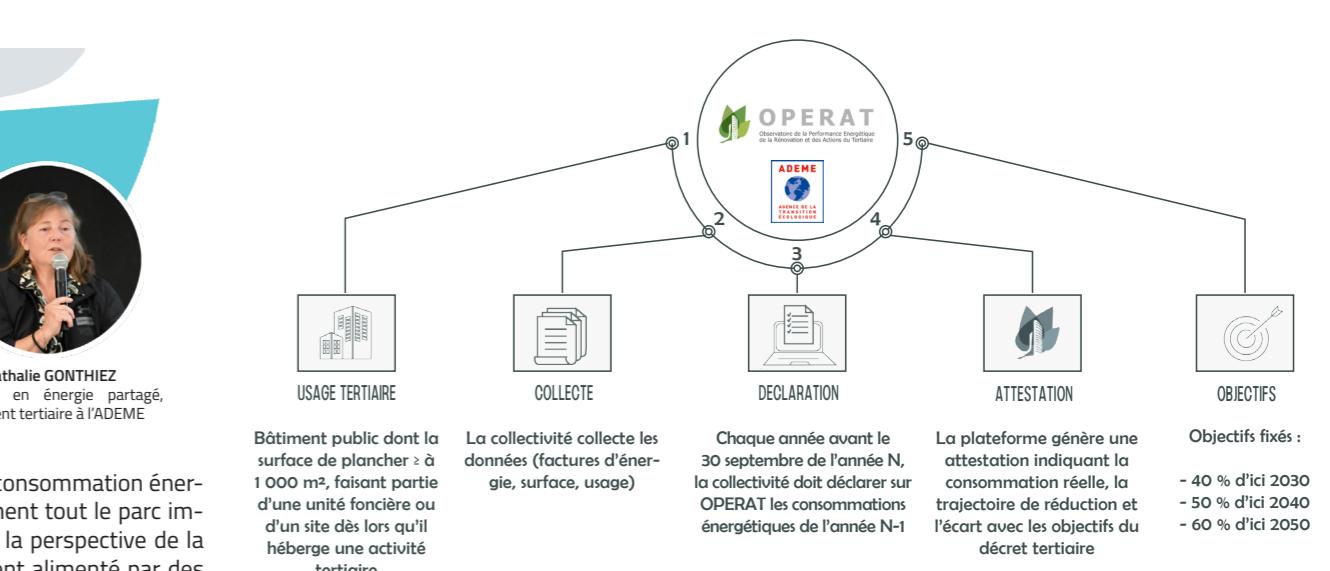
66 NATHALIE GONTHIEZ
Seuls les bâtiments tertiaires sont concernés et non les logements car ils représentent 1/4 de la surface des bâti au niveau national pour 1/3 de la consommation énergétique 99

Sont concernés par ces obligations tous les bâtiments ou parties de bâtiments destinés à un usage public tertiaire dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1 000 m², ainsi que les bâtiments faisant partie d'une unité foncière ou d'un site dès lors qu'ils hébergent une activité tertiaire.

Raphaël BUATOIS

«Il est essentiel de bien déterminer en amont l'usage et la fonctionnalité de chaque bâtiment. Pour cela, la réalisation d'un audit énergétique, même s'il n'est pas obligatoire, constitue un outil précieux. Il permet d'établir un état des lieux précis à un instant donné, en se basant sur les consommations réelles, et d'identifier les rénovations à engager.

Cet audit constitue une véritable aide à la décision pour les communes : il oriente et propose les bonnes actions à mettre en œuvre, tout en permettant d'anticiper les besoins futurs. Il aide à définir une trajectoire claire pour les années à venir afin de respecter les objectifs du décret tertiaire. Enfin, il offre une vision à la fois immédiate et prospective, pour planifier et transformer durablement le patrimoine public.»



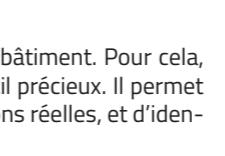
Véronique HERBÉ

«L'important est de multiplier les technicités et se faire accompagner par les bons interlocuteurs, de bien s'entourer, de réfléchir à ce que la commune souhaite et ce qu'il est possible de faire. La multiplication des possibilités peut amener à une solution plus vertueuse.»



Décret tertiaire : obligations et échéances

Objectifs de réduction de la consommation d'énergie imposés par la loi ELAN par rapport à l'année de référence (comprise entre 2010 et 2019)



- 40 % d'ici 2030



- 50 % d'ici 2040



- 60 % d'ici 2050

Objectifs fixés :

- 40 % d'ici 2030
- 50 % d'ici 2040
- 60 % d'ici 2050

Philippe RIBOT

«En collectivité, il existe une multitude d'intervenants dans les bâtiments (administrés, agents communaux, associations etc.). Il est primordial de faire prendre conscience à chacun de l'intérêt du bon usage des bâtiments par la communication répétée, par l'affichage des bonnes pratiques et par l'installation de programmeurs, de fermes-portes automatiques, de détecteurs de présence ou autre technologie. Le comportement de chacun est essentiel.»

TABLE RONDE 2 : La sobriété énergétique



La sobriété énergétique désigne l'ensemble des démarches visant à réduire la consommation d'énergie en agissant principalement sur les usages et les comportements. Concrètement, il s'agit d'utiliser l'énergie uniquement lorsque c'est nécessaire, au juste niveau et au bon moment. Cette approche constitue un levier essentiel de la transition énergétique. Il est nécessaire de repenser les usages des bâtiments, de mutualiser les espaces, de planifier et de se questionner sur les besoins réels et les pratiques au moment de la construction ou de la rénovation des bâtiments. Lorsque cela est possible, il faut réduire le parc immobilier de la commune en regroupant les activités au même endroit. Pour faire respecter le plan de sobriété aux usagers, il faut identifier, piloter, automatiser, sensibilier et communiquer. La démarche doit être collective et il est important de faire part des résultats lors de la réduction des consommations.



TOTEn
TERRITOIRES D'OCCITANIE pour la transition énergétique

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

ATD
Agence Technique Départementale

EDURÉNOV

ACTEE CUBE VILLE

“ Une des complexités est que les aides sont rarement pérennes. Il y a ce qu'on appelle des opportunités d'aides ”

Nathalie GONTHIEZ

TABLE RONDE 3 : Les financements



Des aides financières existent pour accompagner les collectivités dans la rénovation et la sobriété énergétique de leurs bâtiments publics.

La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est une subvention de l'Etat attribuée aux collectivités locales pour financer des projets d'investissement ayant un impact durable sur le territoire. Elle est gérée au niveau des préfectures (services de l'Etat), et les projets sont sélectionnés selon leur pertinence et leur contribution aux priorités nationales.

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le Fonds Vert finance les actions visant à réduire durablement la consommation d'énergie et à décarboner les bâtiments publics par la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'optimisation énergétique, le remplacement des équipements obsolètes, la mise en place de panneaux photovoltaïques ou d'autres solutions locales d'énergie renouvelable et les projets de sobriété comportementale.

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) intervient en cofinancant des projets d'investissement. Il vient en complément des aides nationales (DSIL, Fonds Vert, ADEME, CEE...). En Occitanie, le FEDER soutient la rénovation énergétique des bâtiments communaux à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, en priorité dans les petites communes rurales ou les zones à énergie positive.

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la FNCCR et financé via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), soutient les collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique pour leurs bâtiments publics.

L'ADEME accompagne les collectivités dans le remplacement du système de chauffage de leurs bâtiments publics en finançant les études et travaux via le Fonds Chaleur et le programme CCiT, afin de réduire les consommations et les émissions de CO₂. L'ADEME n'intervient que pour le changement des équipements vers une bascule aux Energies Renouvelables.

EduRenov, piloté par la Banque des Territoires, aide les collectivités à financer la rénovation énergétique de leurs établissements scolaires, en soutenant l'ingénierie de projet et en proposant des prêts pour réduire significativement la consommation d'énergie.

“ Une des complexités est que les aides sont rarement pérennes. Il y a ce qu'on appelle des opportunités d'aides ”

Nathalie GONTHIEZ

territoire d'énergie

GARD - SMEG

MATHIAS NIEPS
Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint

«Sur les 9 impacts identifiés par le changement climatique, 8 concernent le département du Gard. Hier comme aujourd'hui, le Gard subit des conséquences très importantes du fait de ces risques. L'urbanisme est contraint de leur fait.

Il est important que nous puissions poser des actes pour traiter cette épineuse question de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'Etat dans ce processus jouera toute sa part. Au cours des dernières années, l'Etat a successivement renforcé ces instruments de soutien financiers (DETR, DSIL, DSID).

En 2025, les services de l'Etat ont accompagné 25 projets de rénovation des bâtiments publics pour un montant de plus 1,7 milliards d'euros. Par ailleurs, depuis 2023 et jusqu'en 2027, le Fonds Vert offre un instrument supplémentaire exclusivement dédié à l'accompagnement financier de projets de transition écologique pour un montant avoisinant les 10 millions d'euros dans le Gard en 2024.»



Félix FROMENTAL

Chargé de mission EnR - Photovoltaïque
felix.fromental@territoireenergiegard.fr
06.71.61.44.75

Il accompagne les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables. Il analyse la faisabilité des projets, rédige des notes d'opportunité pour guider les décisions des élus, et coordonne les relations avec les producteurs d'énergie. Il suit également le cadre réglementaire et financier, et contribue à la planification et au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Il est également membre des GÉNÉRATEURS, réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Au travers de la SEM (Société d'Economie Mixte) nouvellement créée, il accompagne les collectivités territoriales dans le déploiement des énergies renouvelables, principalement solaires.



Jean-Pierre ILLY
Responsable du Service Transition Energétique
jeanpierre.illy@territoireenergiegard.fr
07.70.01.95.16

Jérémy PEREDES

Economie de Flux - ACTEE
jeremy.pereedes@territoireenergiegard.fr
06.77.89.72.18

Son rôle est d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique des bâtiments publics et de planifier les actions à entreprendre. Il accompagne et conseille les communes dans une stratégie de rénovation du patrimoine immobilier en tenant compte des impératifs budgétaires pour répondre aux enjeux de substitution des énergies fossiles par des dispositifs énergétiques plus performants.



Eloïse DUTHEL
Chargée de mission chaleur renouvelable
eloise.duthel@territoireenergiegard.fr
06.32.19.80.97



En lien avec l'ADEME, son rôle est de développer et accompagner des projets de production de chaleur et de fraîcheur à partir de sources renouvelables comme la géothermie, la biomasse ou le solaire thermique. Elle conseille les collectivités et les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, assure le montage des dossiers de financement et le suivi des aides publiques, et évalue la performance énergétique et environnementale des installations.

Felix FROMENTAL

Chargé de mission EnR - Photovoltaïque
felix.fromental@territoireenergiegard.fr
06.71.61.44.75

Il accompagne les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables. Il analyse la faisabilité des projets, rédige des notes d'opportunité pour guider les décisions des élus, et coordonne les relations avec les producteurs d'énergie. Il suit également le cadre réglementaire et financier, et contribue à la planification et au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Il est également membre des GÉNÉRATEURS, réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Au travers de la SEM (Société d'Economie Mixte) nouvellement créée, il accompagne les collectivités territoriales dans le déploiement des énergies renouvelables, principalement solaires.

